

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 1

Artikel: Situation prioritaire pour la conduite : aller droit à l'essentiel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AIDE À LA CONDUITE

Situation prioritaire pour la conduite: aller droit à l'essentiel

OFPP. Le suivi de la situation, un domaine en pleine mutation: en cas de catastrophe et en situation d'urgence, la gestion des annonces ne constitue plus une tâche centrale pour le chef du suivi. Désormais, il s'agit bien davantage de filtrer les annonces, de faire ressortir les éléments essentiels pour la gestion de la situation et de les transmettre à l'organe de conduite compétent. Les notions de priorité, de zones et domaines d'intérêt ainsi que de situation prioritaire pour la protection de la population gagnent considérablement en importance.

Le suivi de la situation a un rôle important à jouer dans le cadre de l'aide à la conduite: il rassemble des informations brutes (autrement dit, des informations qui n'ont pas encore été évaluées), il les analyse et les transmet de manière structurée à l'organe de conduite chargé de coordonner les interventions de la protection de la population. Le suivi de la situation fournit ainsi un journal de l'intervention, des cartes de conduite, des rapports de suivi, des dispositifs, des aperçus des moyens à disposition et des cartes de renseignements.

«C'est encore trop souvent la masse d'annonces qui détermine le flux de l'information au sein du suivi», souligne Marco Visini, chef instructeur auprès de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et formateur dans le domaine du suivi de la situation. L'expérience montre que les services du suivi ne peuvent pas traiter de manière chronologique une arrivée massive d'annonces au centre du suivi de la situation. Ces annonces s'accumulent au niveau du tri et de l'élaboration du journal de l'intervention et leur traitement retarde le flux de l'information au sein de l'état-major et le rythme des activités de conduite en général. Dans de telles conditions, les organes de conduite prennent des décisions tardives et peu judicieuses, ce qui a des effets négatifs sur les opérations de sauvetage, les tâches de protection et l'entraide au sein du système coordonné de protection de la population.

Le suivi de la situation en a toutefois tiré les conséquences: «Nous avons remarqué qu'en matière d'aide à la conduite, ce n'est pas l'administration qui doit être mise au premier plan», explique M. Visini. Dans la phase aiguë d'une situation particulière ou extraordinaire, il n'est pas possible de traiter minutieusement chaque message entrant. Il est donc indispensable de trier toutes les annonces pour finalement ne transmettre à la con-

duite que celles que l'on estime pertinentes. D'après M. Visini, «il n'y a que les informations conformes au processus de conduite qui peuvent être utilisées dans la pratique».

Fixer des priorités

Le chef instructeur constate avec satisfaction que les responsables de la conduite fixent davantage de priorités dans le domaine du suivi de la situation en cas de catastrophe et de situation d'urgence, comme cela a été démontré lors des intempéries et des inondations d'août 2005. Les priorités déterminent l'ensemble des tâches d'un organe de suivi. Fixer des priorités permet de définir ce qui est essentiel pour la conduite et de donner un sens concret aux phrases telles que «le suivi de la situation doit mettre en évidence l'essentiel» ou «le suivi ne doit évoquer dans ses rapports que les éléments utiles à la conduite».

Les priorités du suivi de la situation sont définies dans le concept de traitement de la situation. Ce document fixe des critères de conduite comme les zones d'intérêt (notion géographique) et les domaines d'intérêt (notion thématique), deux notions déterminantes pour rassembler des informations brutes. Pour les partenaires civils, rassembler des informations signifie filtrer de manière ciblée les informations venant de sources extérieures (journaux, reportages TV et radio, Internet) ou analyser les facteurs climatiques (eau, topographie, météo, etc.).

Situation prioritaire pour la protection de la population

Si le suivi de la situation doit avant tout penser et agir en fonction des priorités, il doit par ailleurs axer ses activités sur la situation prioritaire pour la protection de la population. Cette dernière place les personnes touchées par un événement au centre des préoccupations et agit tant sur le plan maté-



PHOTO: OFPP

En ce qui concerne les annonces, ce qui compte, ce n'est pas le côté administratif mais le fait de définir lesquelles sont essentielles et utiles pour la conduite.

riel que sur le plan émotionnel (état, comportement, lieux d'habitation, déplacements de l'ensemble de la population). La situation prioritaire pour la protection de la population s'intéresse donc à tous les aspects concernant l'homme et ses bases d'existence et pouvant s'avérer utiles pour la conduite.

La situation prioritaire pour la protection de la population s'étend de la commune à la Confédération. A l'échelon fédéral, la Centrale nationale d'alarme, une division de l'OFPP, résume cette situation en un tableau général de la situation. La situation prioritaire pour la protection de la population fait partie de la situation générale «SWISSREL», qui rassemble également la situation prioritaire pour la sécurité (axée sur la sécurité intérieure et extérieure) et la situation prioritaire pour l'armée. □

NOUVELLE ADRESSE

Le dépôt de l'OFPP déménage

OFPP. Le dépôt de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) quitte la Schwarzenburgstrasse à Berne pour aller s'installer à Zollikofen. L'adresse postale et l'adresse de livraison suivantes sont valables dès le 3 janvier 2007:

**Office fédéral
de la protection de la population
Dépôt
Case postale 237
Eichenweg 2
3052 Zollikofen
Téléphone 031 910 54 20** □